

Aude : inondations du 15 octobre 2018

Une catastrophe pour nos amis audois, mais aussi pour de nombreux apiculteurs

Un phénomène inattendu et inexplicable

Les circonstances : après un été de canicule et de sécheresse de début juillet à fin septembre, le mois d'octobre a connu 3 épisodes de pluies abondantes dès la première semaine, au point que les sols étaient saturés d'eau. Puis, dans la nuit du 14 au 15, durant 5 heures, des trombes d'eau se sont abattues sur une grande partie du département, dépassant par endroits les 300 litres par mètre carré. Dans de telles conditions, nul n'était à l'abri de subir de grands dégâts, qu'il soit près ou loin d'un cours d'eau.

C'est ainsi que des routes ont été emportées, que des talus et flancs de montagne se sont effondrés, des maisons ont été envahies par les eaux, des jardins, des champs et des vignes ont entièrement disparu, remplacés par des amon-



Un aperçu de la violence de l'inondation

cellements de pierres et galets, sans parler des chemins rendus impraticables. Après les interventions d'urgence, il faudra de nom-

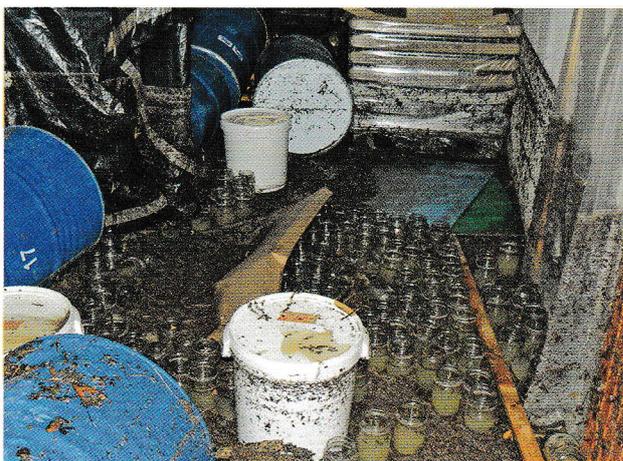
breuses années et beaucoup de travail pour rétablir les choses.

Dans de telles conditions, nos collègues apiculteurs ont eu aussi à payer un lourd tribut à la révolte du ciel. Une première estimation, suite aux déclarations des collègues touchés, fait état de plus de 700 ruches perdues et au moins 2 mielleries lourdement impactées. Le bilan risque encore de s'alourdir car des apiculteurs non assurés en multirisques ne se sont pas forcément déclarés, et aussi parce qu'il reste des ruchers inaccessibles, même à pied.

C'est pourquoi, conscients de la détresse des collègues victimes de ce phénomène vraiment exceptionnel, en particulier ceux qui ne pourront pas prétendre à des indemnités substantielles, le conseil d'administration de la coopérative Apicop, suivi par celui du syndicat l'Abeille de l'Aude et du



Un puissant ravinement.



Une partie des dégâts.



Une miellerie dévastée.

groupement de défense sanitaire ont décidé de créer une association dont l'objet est de venir en aide à ceux qui en auront besoin, quelle que soit l'importance de leur rucher.

L'aide qui sera apportée consistera surtout à fournir du matériel,

des ruches, des essaims pour que l'activité apicole puisse redémarrer. A cette fin, il sera nécessaire de trouver des fonds par divers moyens : tombola, braderies et ventes diverses avec versement d'une quote-part au fonds associatif, appel aux instances officielles,

appel surtout à la solidarité entre apiculteurs. Car il est bien question de solidarité entre apiculteurs : c'est l'une des vocations principales du syndicalisme et le seul moyen d'éviter à tel ou tel de se retrouver dans la misère. Voici les coordonnées de cette association :



La perte de récolte.

LES APICULTEURS SINISTRÉS AUDE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Chez Apicop

ZI La Bouriette

Rue E.-Branly

11000 Carcassonne

Tél. 04 68 47 12 04

apiculteurs-sinistrés@outlook.com

www.apicop.com

Au nom des collègues dans le besoin, merci à tous ceux qui voudront bien apporter leur aide, si modeste soit-elle.

Armand Oulès

Association des apiculteurs sinistrés



MAISON VERGNON

SAVEURS & TRADITIONS

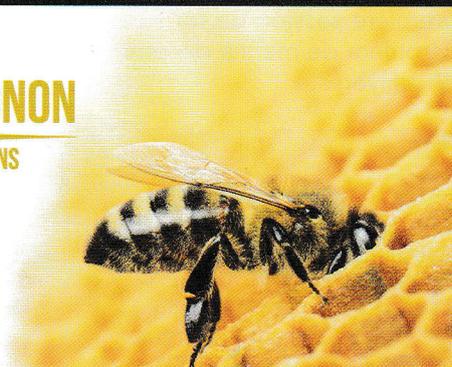
La Viallière - 38780 Pont-Evêque

Lundi au vendredi de 8h à 18h

Tél. 04 74 79 73 19

contact@maisonvergnon.fr

www.maisonvergnon.fr



Miel • Ruches • Matériel • Cire • Essaims

● Matériel apicole

Plus de 700 références : ruches, cadres, nourrissage, vêtements d'apiculture, emballage, pots et capsules.

● Cire

Gaufrage de cire à façon : lot personnalisé à partir de 150 kg toutes dimensions possibles.

Vente de cire gaufrée en carton de 5 kg (avec analyse)

● Miel

Miel en fûts de 300 kg ou seau de 40 kg : Acacia, Fleurs, Châtaignier, Montagne, Sapin, Lavande, Garrigue, Colza, Tilleul...